



Strasbourg, le 3 octobre 2013
cdpc-bu/cdpc-bu (2013) 4 - f

CDPC-BU (2013) 4

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Réunion du Bureau
(CDPC-BU)

Copenhague, 29-30 Septembre 2013

Bureau du Procureur Général
Rigsadvokaten
Frederiksholms Kanal 16
1220 København K
Denmark

Liste des décisions

Le Bureau, réuni à Copenhague, les 29 et 30 Septembre 2013 sous la présidence de M. Lorenzo Salazar, a décidé :

- de remercier le Procureur Général du Danemark et M. Jesper Hjortenbergt d'avoir organisé généreusement la réunion à Copenhague ;

3. Activités futures et priorités du CDCP et préparation de la prochaine session plénière du CDPC

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétaire du CDPC, M. Carlo Chiaromonte, sur l'état d'avancement des travaux relatifs au mandat des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe (CdE) pour la période 2014-2015 ;
- d'avoir une discussion préliminaire sur la façon d'organiser les travaux du CDPC au cours des deux prochaines années en vue de faire face aux nouvelles tâches visées par le mandat du CDPC pour 2014-2015 ;
- en ce qui concerne l'examen des conventions du CdE, de rédiger une lettre aux présidents des organes de suivi/conventionnels du CdE compétents (GRECO, Groupe des parties Lanzarote, GRETA, TC-Y, PC-OC, MONEYVAL) leur demandant de formuler des observations écrites et concises au CDPC concernant les conventions pour lesquelles ils sont responsables :
 - a. révélant d'éventuels problèmes de fonctionnement ou obstacles relatifs à la mise en œuvre et à la ratification des conventions ;
 - b. proposant des possibilités pour améliorer leur visibilité, impact et efficacité ;
 - c. évaluant la nécessité ou l'opportunité d'élaborer des amendements, des protocoles additionnels aux conventions ou des conventions complémentaires ;
 - d. donnant une opinion sur si et comment encourager les Etats non-membres du CdE à examiner la possibilité de devenir Parties à ces conventions ;
- d'inviter les présidents de ces organes de suivi du CdE à participer aux réunions plénières du CDPC dans les deux années à venir (deux à chaque plénière) en vue d'échanger des avis sur

- les questions d'intérêt commun ;
- de charger le Secrétariat d'élaborer un tableau contenant la liste des organes de suivi/conventionnels responsables du suivi de la liste des conventions annexées au mandat du CDPC ;
- de prendre note du fait que six conventions ne relèvent pas de l'examen de tout organe de suivi/conventionnel (STCE 52, STCE 116, STCE 119, STCE 130, STCE 133, STCE 172) ;

4. Suite à donner à la 31ème Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012): « Réponses de la Justice à la violence urbaine »

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat relatives au suivi de la dernière Conférence des ministres de la Justice et en particulier relatives à une conférence internationale qui sera organisée sur le thème des « violences urbaines » en 2014, et de demander au Secrétariat de modifier le document de réflexion afin de mieux mettre en évidence les aspects de prévention de l'implication des jeunes dans la violence urbaine et en particulier concernant leur intérêt pour les réseaux sociaux et d'autres technologies de l'information et de la communication ;
- concernant la prochaine Conférence des ministres de la Justice, de noter qu'il n'y a pas encore de candidatures officielles pour accueillir la Conférence ;
- concernant la rédaction d'un document de travail par un consultant visant à faire le point sur les instruments juridiques existants en matière de délinquance juvénile, en particulier lorsqu'ils sont impliqués dans la violence urbaine, inviter le consultant à la réunion plénière qui aura lieu au printemps 2014 aux fins de présentation de ses travaux ;

5. Délinquants dangereux

- de prendre note des informations communiquées par le président du groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD), M. Slawomir Buczma, au sujet de la dernière réunion du PC-GR-DD (les 18-20 septembre) et de l'avancée des travaux relatifs à la rédaction de la recommandation sur les délinquants dangereux ;
- d'examiner le projet de recommandation et de formuler des observations générales ;
- de charger le Secrétariat ;
 - a. d'envoyer la version finale du projet de recommandation et son commentaire, tels qu'approuvés par le PC-GR-DD, à toutes les délégations du CDPC en vue d'éventuelles propositions écrites d'amendements à ces deux textes avant le 25 octobre 2013 au plus tard ;
 - b. de préparer un recueil (pour le projet de recommandation et son commentaire) contenant toutes les propositions écrites transmises par les délégations du CDPC, lesquelles constitueront la base principale des discussions lors de la réunion plénière du CDPC en décembre 2013 ;

6. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de prendre note des deux rapports sommaires de la 3ème et 4ème réunions du groupe de travail du PC-CP (19-21 juin/25-27 septembre) et en particulier que le groupe de travail du PC-CP a décidé qu'« il est utile de tenir une réunion plénière annuelle afin de discuter des questions importantes à l'étude (...) ». A cet égard, le Bureau a demandé au Secrétariat de soumettre à la réunion plénière du CDPC en décembre, un projet d'ordre du jour de la réunion plénière possible du PC-CP pour 2014. Sur la base des éléments proposés dans ce projet d'ordre du jour, le CDPC décidera sur la réunion plénière du PC-CP en 2014 ;

a. Préparation de la 18ème Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP)

- d'examiner le document d'information et l'avant-projet d'ordre du jour de la prochaine conférence du CDAP qui se tiendra les 27-29 novembre 2013 à Bruxelles ;
- d'approuver le titre de la conférence : « Comment gérer l'exécution des sanctions pénales ? » ;
- de charger le Secrétariat d'indiquer explicitement dans le programme de la conférence quels seront les thèmes abordés lors des différentes sessions, ce qui n'est pas le cas dans le projet de programme actuel, de sorte que les participants puissent comprendre clairement quels seront les principaux sujets à débattre et afin d'éviter toute confusion ;

- de prendre note que M. Lorenzo Salazar et M. Slawomir Buczma ont exprimé leur volonté de participer à la CDAP au nom du CDPC ;
- d'approuver la proposition d'inviter M. Gilles de Kerchove, coordinateur antiterrorisme de l'UE, à participer à la Conférence de la CDAP ;

b. Surveillance électronique

- étant donné que le projet de recommandation et son commentaire ont déjà été examinés lors de la réunion plénière du CDPC en mai 2013 et que le CDPC a fait des observations ayant été prises en compte et afin de faciliter l'examen des deux textes, d'inviter les délégations du CDPC à envoyer leurs commentaires avant le 8 novembre 2013 au plus tard ;

c. La violence dans les centres de détention pour mineurs

- de prendre note du fait que le PC-CP a avancé dans ses débats autour de la question de la violence dans les lieux de détention pour mineurs et également du rapport établi par le Professeur Ton Liefwaard ;

7. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats sportifs, notamment les matchs arrangés

a. Eventuelle Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives

- de prendre note des informations fournies par Helena Lisuchova et Jesper Hjortenbergs sur les conclusions des réunions du groupe de travail mixte (représentants de l'EPAS et CDPC) ayant eu lieu le 20-30 août 2013 et de la 4ème réunion du groupe de rédaction de l'EPAS (24-27 septembre 2013) ;
- d'examiner le texte révisé du projet de convention quant aux dispositions relatives à la matière pénale (articles 14, 16 à 18, 22 à 25bis, 27 en combinaison avec l'article 3 sur les définitions) du texte révisé du projet de convention contre la manipulation des compétitions sportives (doc EPAS (2013) 16rev4) ;
- de considérer favorablement ces dispositions dès lors qu'elles font face principalement à des préoccupations exprimées par le CDPC ;
- d'informer toutes les délégations du CDPC de cette évolution positive depuis la dernière session plénière du CDPC ;
- d'envoyer une lettre au président de l'EPAS signée par le président du CDPC exprimant la satisfaction du Bureau quant aux résultats actuels des dispositions de droit pénal et que le Bureau est prêt à les soutenir lors de la réunion plénière du CDPC en décembre à condition que ces dispositions, telles qu'elles se présentent actuellement, ne seront pas modifiées lors de la prochaine réunion de groupe de rédaction des EPAS au mois de novembre ;
- de soumettre le projet de texte des dispositions de droit pénal de la convention à la réunion plénière du CDPC en décembre ;

b. Faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe (ETS No. 173)

- de prendre note de la décision prise par le GRECO concernant la question de la faisabilité d'un protocole additionnel au Conseil de l'Europe de la Convention pénale sur la corruption (ETS No. 173) et attendre jusqu'à la conclusion des négociations sur la convention contre la manipulation des compétitions sportives avant de décider sur cette question ;

8. Cybercrime

- de prendre note du rapport abrégé de la 9ème réunion plénière du T-CY (4-5 juin 2013) et en particulier du point 7 (accès transfrontalier aux données) du rapport ;
- d'inviter le président du T-CY lors de la prochaine réunion plénière du CDPC en décembre afin d'avoir un échange de vues sur des sujets d'intérêt commun ;

9. Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes et la coopération en matière pénale (PC-OC)

- de prendre note du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du PC-OC MOD qui aura lieu les 9-11 octobre 2013 et en particulier de la préparation, dans le cadre de la 65ème réunion plénière du PC-OC des 26-28 novembre, d'une session extraordinaire consacrée à l'application de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel et que, à l'occasion du 30ème anniversaire de cette Convention, les 64 parties à la convention (y compris 18 partis non-européens) seront invitées à participer ;

10. Activités liées au crime organisé transnational

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'issue de la 1ère réunion du Groupe ad hoc de rédaction sur le crime organisé transnational (PC-GR-COT) qui s'est tenue les 24-26 juin 2013 et de souligner le momentum pour le CdE de jouer un rôle dans le contexte pan-européen sur ce sujet spécifique compte tenu du fait que d'autres fora internationaux traitent aussi de cette question ;
- de prendre note que, après consultations étroites avec le président du PC-GR-COT, la date de la 2e séance, initialement prévue pour les 28-30 octobre 2013, a été reportée à la mi-décembre 2013, en vue d'achever la première version de l'avant-projet de Livre blanc en permettant à tous les membres du PC-GR-COT de prendre en compte de manière plus approfondie le document et donc de fournir une meilleure contribution en vue du document final ;
- d'analyser l'avant-projet de Livre blanc lors de la prochaine réunion plénière du CDPC en décembre en vue de donner des instructions au PC-GR-COT pour la deuxième et dernière réunion, qui aura lieu mi-décembre 2013 ;

11. Projet d'avis sur la recommandation 2018 de l'Assemblée parlementaire (2013) "Promouvoir des alternatives à l'emprisonnement"

- d'examiner le projet d'avis préparé par le groupe de travail PC-CP et l'approuver ;
- de charger le Secrétariat d'envoyer ce projet d'avis à toutes les délégations du CDPC pour commentaires éventuels et approbation par procédure écrite avant le 25 octobre et transmission au Comité des Ministres ;

12. Informations communiqués par le Secrétariat

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les sous-parties a. à c. ci-dessous ;

a. Medecrime

- eu égard à l'état des signatures et ratifications,
 - a. l'Espagne est le deuxième pays ayant ratifié la Convention MEDICRIME (5 août 2013) ;
 - b. la Hongrie a signé la Convention MEDICRIME (26 septembre 2013) ;
- en vue d'accroître la sensibilisation à la Convention MEDICRIME, une 1ère conférence régionale a été organisée à Kiev, en Ukraine, les 11-12 juin 2013. Une 2ème conférence régionale sera organisée à Madrid, en Espagne, les 21-22 novembre 2013. Le CDPC sera représenté à cette conférence ;

b. Trafic d'organes

- en juillet 2013, le Comité des Ministres a transmis pour avis le projet de convention à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). La Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE examinera le projet d'avis le 4 octobre et l'APCE (Commission permanente) le 27 novembre ;

c. Terrorisme

- du 23 au 25 octobre 2013, la prochaine réunion du CODEXTER aura lieu à Istanbul, en Turquie, avec une conférence internationale sur la nationalité et la coordination internationale dans la lutte contre le terrorisme ;

13. Elections

- de prendre note du document relatif aux élections qui auront lieu lors de la prochaine réunion plénière du CDPC et de charger le Secrétariat de réviser et compléter le document afin de rendre la procédure d'élection plus claire ;

14. Divers

- d'inviter le président du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) lors de la prochaine réunion plénière du CDPC, en décembre 2013 ;

15. Date de la prochaine réunion

- de commencer la prochaine réunion plénière du CDPC à 10h00 le lundi 2 décembre avec l'ouverture de la réunion, l'adoption de l'ordre du jour et les points d'information. La réunion se terminera à environ 13h00 le jeudi 5 décembre ;
- de tenir la prochaine réunion du Bureau au cours de la semaine du 7 avril 2014 lieu à confirmer.